

Canadian Postmasters
and
Assistants Association



l'Association canadienne
des maîtres
de poste et adjoints

Section du Québec

L'ACcoMPAgnateur

No 79

HIVER



Poste-publication 40007758

Cher (es) collègues,

Au moment d'écrire ces lignes, les assouplissements des mesures sanitaires s'élargissent et nous souhaitons tous que ce soit pour de bon. Nous devons apprendre à vivre avec ce virus. C'est pourquoi nous annonçons officiellement que notre congrès aura finalement lieu ! Le dernier congrès remonte déjà à mai 2019 pour les raisons que vous connaissez...

Vous trouverez toutes les informations s'y rattachant dans ce journal. Nous sommes impatients de pouvoir enfin vous y revoir ou de vous accueillir pour la première fois. Parlez-en à vos collègues, c'est une belle occasion de se rencontrer, d'interagir avec les autres et de s'informer.

Nous entendons encore parler à travers le Québec, lors d'absences des FFRS, que certains maîtres de poste prennent la responsabilité de trouver et d'appeler des remplaçants. Ils font parfois de nombreux appels sans succès et perdent du temps, sans oublier le stress encouru. Les FFRS ont la responsabilité de se trouver des remplaçants et de communiquer avec eux. Ils avisent alors le maître de poste de leur absence, point à la ligne.

Lorsqu'il y a un ERSA dans le bureau, c'est également la responsabilité du FFRS de communiquer avec celui-ci. Lorsqu'il y a un problème de remplacement, c'est au FFRS de communiquer avec le chef de zone et celui-ci prendra le relais. Certains chefs vont essayer de mettre de la pression sur le maître de poste pour qu'il se débrouille tout seul, ce qui ne devrait pas être toléré.

Vous trouverez également dans ce journal une offre pour devenir officier. Nous avons reçu à regret la démission de Mme Marie-Ève Laberge pour des raisons familiales, que nous respectons. Si vous désirez vous impliquer au respect de notre convention collective et relever un nouveau défi, c'est le moment idéal !

Parlez-en aussi à vos collègues, il y a sûrement une personne qui possède ces qualités !

Pour terminer, en plus de notre site Web pour diffuser les récentes nouvelles nous concernant, il y a certains messages dont votre ACMPA aimerait vous faire part rapidement. De nos jours, le fait de préparer un envoi massif par courrier à tous les membres demande beaucoup de temps et de logistique. Souvent, le message véhiculé n'est alors plus d'actualité.

Je vous invite donc à me transmettre votre adresse courriel pour ajouter à nos dossiers. Vous pouvez la faire parvenir par le biais de votre courriel personnel en y indiquant votre nom complet dans le message.

Syndicalement vôtre,

Steeven



Mars 2022

À tous les membres actifs,

À la suite de la démission de Mme Marie-Ève Laberge au sein de l'ACMPA pour des raisons familiales, nous devons pourvoir le poste de directeur (directrice) laissé vacant par celle-ci. Nous lançons un appel aux membres actifs pour pourvoir le poste de directeur (directrice), tel que le stipulent les règlements de l'Association.

Nous vous invitons, par la présente, à nous faire parvenir d'ici le 1 avril 2022 (cachet postal faisant foi) votre curriculum vitae ainsi qu'une brève description des raisons qui vous motivent à présenter votre candidature pour le poste. La condition essentielle pour poser votre candidature sur ce poste est que vous devez être statué (e) dans un poste à durée indéterminée.

Voici les qualités souhaitées :

- * Avoir des connaissances de base de la suite OFFICE (Word, Excel, etc.) serait apprécié;
- * Être à l'aise avec la technologie (courriel, internet, téléphone intelligent, etc.);
- * Avoir de la disponibilité et de l'indépendance. ;
- * Avoir une connaissance sommaire de notre convention collective serait un atout;
- * Avoir envie d'aider ses collègues et de favoriser l'équité.

Vous pouvez nous contacter pour avoir de plus amples informations.

Vous devez expédier le tout par courrier à l'adresse suivante:

ACMPA, section du Québec
Steeven Roy
117 rue Pouliot
St-Henri, QC G0R 3E0

ou par courriel au s.roy.acmpaquebec@gmail.com

Bien à vous,

Votre exécutif de la section du Québec



88^E CONGRÈS PROVINCIAL

Les 22, 23 et 24 avril 2022

INVITATION

C'est avec beaucoup de plaisir que votre ACMPA vous invite à participer au Congrès de l'ACMPA qui se tiendra les 22, 23 et 24 avril prochains au Château-Bromont à Bromont. Nous vous invitons à consulter le site web pour obtenir un aperçu de l'hôtel et du trajet pour vous y rendre : www.chateaubromont.com.

Vous retrouverez ci-joint l'horaire et le formulaire de réponse pour ces journées.

Comme par le passé, la soirée retrouvailles du 22 avril, quant à elle, se déroulera sous le signe de la communication en permettant à tous d'échanger. Le 23 avril, des ateliers vous attendront, suivis d'un cocktail et d'un banquet avec prix de présence. Finalement, le 24 avril aura lieu l'assemblée générale de votre organisation.

Pour ceux qui désirent réserver une chambre, nous avons obtenu un taux préférentiel à partir de 139.00 \$/nuit pour des chambres régulières (plusieurs autres catégories disponibles), en occupation simple ou double pour les 22 et 23 avril. Les réservations peuvent être faites en téléphonant au 1 800 276-6668, en spécifiant que vous êtes du groupe « ACMPA ». La réservation doit être faite avant le **1^{er} avril 2022**. Après cette date, les réservations seront acceptées selon la disponibilité et le tarif peut être sujet à changement.

Vous trouverez ci-joint les formulaires d'inscription. Ceux-ci doivent être dûment complétés et retournés avec votre chèque ou votre mandat en même temps que votre carte-réponse dûment remplie en lettres moulées, à l'adresse suivante : ACMPA Section Québec 572, chemin du Quai, Saint-Joseph-de-la-Rive QC G0A 3Y0, et ce, avant le **1^{er} avril 2022**.

Après cette date, le comité organisateur ne garantit pas les tarifs et les disponibilités, en raison des engagements envers l'hôtel selon les règles sanitaire de la CNESST.

Nous espérons vous voir en grand nombre, car il ne tient qu'à vous de faire de cet événement une grande réussite.

Au nom du comité des congrès

ATTENTION ATTENTION ATTENTION

Nous vous attendons en grand nombre du:

22 au 24 Avril 2022



Donnez au suivant

**Que diriez-vous si, pour le temps du congrès,
on devenait un ensemble de personnes unies
qui redonne au suivant?**

**Une association qui fait de bonnes actions,
simplement dans le but de faire du bien.**

**Dans le cadre de notre congrès,
vous êtes invités à apporter
des denrées non périssables,
des articles de soins de base.**

**LES MESURES SANITAIRES DOIVENT ÊTRE
RESPECTÉES EN TOUT TEMPS.**

CONGÉS LORS D'UN REMPLACEMENT

Lorsque vous prenez congé et que vous êtes en remplacement d'un autre poste que le vôtre, vous devez vous assurer que ce congé est accordé par la gestion. Vous devez aussi prendre un congé payé selon la convention collective, c'est-à-dire un congé pour raison personnelle ou un congé annuel. De cette façon, vous pourrez continuer votre remplacement à votre retour de congé. Vous ne vous ferez pas « **VOLER** » votre remplacement. L'important est que vous puissiez être disponible **immédiatement** pour débiter votre remplacement selon l'article 11.08.

Exemple 1 : Je suis en remplacement (indéterminé) du maître poste du bureau voisin depuis 11 jours, j'ai un rendez-vous médical qui n'est pas urgent. Je n'ai pas encore effectué 20 postes consécutifs d'affectation provisoire (article 40.04). Si je veux avoir les avantages du poste dans lequel je remplace, je dois remettre mon rendez-vous, car il y aura une coupure puisque je n'aurai pas fait les 20 postes complets et consécutifs.

Exemple 2 : Je suis une employée occasionnelle avec service continu et je remplace un poste temps partiel de 15 heures pour 3 semaines. Je dois aller voir le dentiste d'urgence. Je peux prendre un congé personnel, donc je pourrai reprendre le remplacement à mon retour du dentiste sans problème.

PAIEMENT EN RECONNAISSANCE DES CRÉDITS DE CONGÉ DE MALADIE

En 2010, les congés de maladie accumulés jusqu'à la fin de décembre vous ont été payés selon un barème (tant de jours = un montant en argent). Vous conservez ces heures dans une banque les crédits supplémentaires. Voir l'exemple. Pour avoir le droit d'utiliser cette banque, il faut être en congé de maladie (PAICD) pour être payé à 100 % de son salaire.

Comptes horaires				
Toutes catégories		2022/02/08		
Compte horaire	Déductible du	Déductible jusqu'au	Droit	Reliquat
Vacances	2021/04/01	2022/03/31	280.00 HEURES	156.00 HEURES
Crédits supplémentaires	2011/01/01	9999/12/31	829.67 HEURES	745.23 HEURES

PRIME AU BILINGUISME OCCASIONNEL AVEC SERVICE CONTINU

Plusieurs occasionnels ne reçoivent pas la prime au bilinguisme.

VOICI LES CONDITIONS POUR LA RECEVOIR :

1. Vous devez travailler 15 heures (appendice G 13 heures 1/3) par semaine dans le poste bilingue ;
2. Vous devez travailler au moins 10 jours par mois dans le poste bilingue ;
3. Vous devez être testé en anglais et avoir réussi le test ;
4. Le poste que vous remplacez doit être assigné « BILINGUE ».

**** Le contenu des textes ont été produit par vos officiers ****

Voici votre équipe de représentants syndicaux.

Veillez bien prendre en note les coordonnées de votre équipe et n'hésitez pas à nous contacter.

Président

Steeven Roy

117, Pouliot

St-Henri-de-Lévis QC. G0R 3E0

Tél. 418-700-3600

s.roy.acmpaquebec@gmail.com



AVIS

Si vous déménagez, veuillez nous envoyer vos nouvelles coordonnées par courriel à :

s.roy.acmpaquebec@gmail.com

ou

odettedesgagnes.acmpa@gmail.com

Vice-présidente

Chantal Coulombe

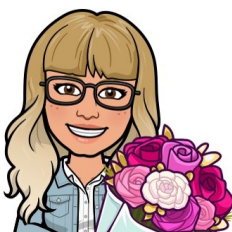
1331, Principale

St-Côme, QC. J0K 2B0

Bur. 450-886-2622

Rés. 450-883-3137

ccoulombe.acmpa@gmail.com



Secrétaire-trésorière

Odette Desgagnés

572, ch. du Quai

Saint-Joseph-de-la-Rive

QC. G0A 3Y0

Tél. 418-635-2505

odettedesgagnes.acmpa@gmail.com



Pour tout commentaire, suggestion ou correspondance, écrire à la secrétaire-trésorière, ACMPA Section Québec.

Directrice

Guylaine Myre

1201, ch. Elie-Auclair

St-Polycarpe, QC. J0P1X0

Tél. 450-265-3951

g.myre.acmpa@gmail.com



www.acmpaquebec.com

Le site web est là pour vos recherches :

des nouvelles d'actualité;
de formulaires;
du programme PAICD;
de la convention collective;
d'un journal l'ACcoMPAgnateur.



Avis aux membres associés (retraités)

Maintenant à la retraite, restez en contact avec nous, votre syndicat. Suivez le processus pour devenir membres associés.

C'est le temps de renouveler votre cotisation 2022 pour demeurer un membre associé de l'A.C.M.P.A.

Faites parvenir un chèque au montant de \$10.00 à l'ordre de l'A.C.M.P.A., à l'adresse de la secrétaire-trésorière.

Parution du journal

Veillez prendre note qu'il n'y a pas de date fixée pour la prochaine parution de votre journal.

L'ACcoMPAgnateur est publié trois fois par année par l'ACMPA Section du Québec.